

### **3 - Usages et activités humaines**

#### **3-1 Présentation générale :**

Le village de Clarens s'étend sur une des nombreuses crêtes qui prolongent la partie centrale du plateau de Lannemezan, délimité à l'Ouest par la Vallée de la Baïse et à l'Est par la Galavette.

L'altitude - 535 m au village - varie de 600 m au Sud, près de la Demi-Lune, à 400 m au nord-ouest près de l'ancien moulin Chécot.

Clarens, proche du chef-lieu de canton, n'a jamais abrité beaucoup de commerces. Son maximum de population vers 1850 s'élevait à cinq cents personnes, ramené à deux cent quatre-vingt avant la deuxième guerre mondiale. A partir de 1946, grâce à la proximité de la zone d'emploi de Lannemezan, la population remonte pour atteindre 393 habitants aujourd'hui.

#### **3.2 L'agriculture à Clarens**

##### **3-2-1 Historique :**

L'agriculture à Clarens est typique de l'agriculture de piémont, et plus particulièrement de celle du plateau de Lannemezan : pendant longtemps limitée aux pâtres isolés qui suivaient leur troupeau sur les landes, elle ne se développe qu'avec la sédentarisation des éleveurs et le développement des cultures. Ce qui correspond pour Clarens à la fin du XIV<sup>ème</sup> siècle.

Les paysans, ainsi regroupés et sécurisés peuvent se consacrer à la mise en culture des zones les plus aptes (La Serre, Batan et Le Buala) tout en continuant d'utiliser les landes en transhumance journalière.

##### **3-2-2 Evolution :**

S'en suit une longue période durant laquelle l'agriculture sera l'activité dominante. En 1870, elle représente encore 92 % mais seulement 40 % un siècle plus tard et 8 % aujourd'hui.

Le nombre d'agriculteurs suit cette régression :

de 1955 à 2000, les 2/3 des exploitations ont disparu et les actifs familiaux agricoles ont diminué de 80 % sur les trente dernières années.

##### **3-2-3 Les surfaces**

La surface globale subit une légère diminution (-10 %) due à l'abandon de parcelles économiquement peu rentables (petites dimensions, pente, ...) malgré un léger redressement dans les années 1980, dû au défrichement d'une lande communale et de quelques parcelles de bois.

Du fait de leur diminution en nombre, les exploitations ont subi de profondes évolutions : la surface moyenne est passée de 10ha en 1955 à 25 ha aujourd'hui, chiffre légèrement supérieur à la moyenne départementale (20 ha).

Toutefois, le parcellaire a peu évolué et reste très morcelé. Il est bien souvent inadapté au matériel et aux nécessités d'un élevage moderne.

La répartition des surfaces poursuit son évolution en faveur de l'herbe au détriment des céréales, et cela conformément à une certaine spécialisation des exploitations (voir plus loin : élevage) ainsi qu'à l'effondrement de la production porcine qui utilisait les céréales produites sur l'exploitation.

Le maïs est remarquablement stable : une soixantaine d'hectares depuis trente ans.

### 3-2-4 L'irrigation

Elle s'est développée autour du canal créé en 1897. Les agriculteurs regroupés en ASA arrosaient 72 hectares de prairie par gravitation. Aujourd'hui, cette surface s'est rétrécie de moitié dont une petite partie seulement (variable selon les années) est arrosée.

	1900	1955	1995
<b>Surface arrosable</b>	72	41	35
<b>Surface arrosée</b>	72	15	10

Cette diminution s'explique par une moindre sensibilité des prairies à la sécheresse, due à une meilleure gestion de celle-ci : fertilisation adaptée et variétés plus résistantes.

### 3-2-5 L'élevage

En cinquante ans, le cheptel de **vaches** a plus que doublé, ce qui est remarquable. La part du renouvellement (génisses) a augmenté dans de fortes proportions passant de 10 à 20 %, ce qui conduit à un rajeunissement du troupeau.

Les **truies** subissent une évolution inverse. Cette production hors sol, après avoir contribué substantiellement à l'amélioration des revenus entre 1960 et 1980, a pratiquement disparu. Les crises successives et l'industrialisation des ateliers ont découragé les éleveurs.

Les autres espèces, faiblement représentées, évoluent au gré des créations et des disparitions de troupeaux peu importants.

### -Le chargement :

Le chargement reflète le niveau d'intensification des cultures fourragères. À partir des années 60, la révolution fourragère est le départ d'une intensification relative qui se traduit par une augmentation des animaux pâturent et une diminution des surfaces en herbe. Cette évolution se traduit par une augmentation du chargement.

	1955	1970	1988	2000
<b>Surface en herbe</b>	335	255	287	300
<b>UGB bovines</b>	150	184	274	311
<b>UGB ovines</b>	39	45	20	10
<b>UGB de remplacement</b>	29	38	50	55
<b>Total UGB</b>	218	267	344	376
<b>Chargement (UGB/an)</b>	0,7	1,1	1,2	1,25

Sur les vingt dernières années, on constate une stabilisation du chargement, signe que les systèmes mis en place ont trouvé leur équilibre.

#### - Le pâturage :

La mise à l'herbe a lieu début avril sur les parcelles proches de l'exploitation. Les génisses à saillir sont lâchées en priorité. Pendant les premiers jours, les animaux sont rentrés et affouragés le soir. À l'issue de la période de déprimage, l'ensemble des animaux est réparti sur les prairies non fauchées.

Durant l'été, en cas de sécheresse persistante, les éleveurs distribuent un peu de foin dans les prés. Il en est de même à l'automne lorsque l'herbe se raréfie.

À cette époque également, les broutards sont complémentés en céréales au pré, au moyen de nourrisseurs.

### 3-3 L'agriculture autour de la tourbière :

Les agriculteurs qui exploitent sur le site Natura 2000 de Clarens sont au nombre de onze. Deux d'entre eux ont le siège de l'exploitation dans la commune voisine. Deux autres sont éloignées de 17 et 25 km. Dans ce dernier cas, il s'agit d'une exploitation de montagne pratiquant une transhumance hivernale. Toutefois, la majorité des terres (73 %) exploitées par ce groupe est sur le territoire de Clarens.

Ces agriculteurs sont-ils différents de la présentation générale faite au chapitre précédent ?

L'analyse qui va suivre montre qu'ils sont plus professionnels, plus spécialisés, et gèrent des systèmes plus intensifs.

#### 3-3-1- Une agriculture de professionnels

Sept chefs d'exploitation sur onze sont agriculteurs à titre principal, c'est-à-dire y consacrent tout leur temps et en retirent l'essentiel de leur revenu.

Les surfaces exploitées par cette catégorie sont bien sûr les plus importantes : 38 hectares en moyenne qui s'échelonnent de 10 à 83 hectares

- 20 ha	20 à 29 ha	30 à 49 ha	50 ha et +	Total
1	3	4	3	11

Par contre, le parcellaire est identique au reste du village ou de la région. Morcelé, dispersé, il est inadapté aux exigences de l'élevage.

	Moyenne	Extrêmes
Nombre de parcelles / exploitation	75	14 - 180
Nombre d'îlots / exploitation	19	2 - 38
Surface moyenne d'une parcelle	0,51 ha	0,29 - 1,33
Surface moyenne d'un îlot	2 ha	1 - 4

Pour ces exploitations en développement, la location est en augmentation constante et atteint 35 % de la SAU. Toutefois, ces locations ne bénéficient pas toujours des garanties d'un bail : 60 % des surfaces sont en location verbale.

### 3-3-2 Une agriculture spécialisée

Sur les onze exploitations du groupe, dix sont essentiellement tournées vers l'élevage.

Ainsi, la part de la surface consacrée à l'élevage est de 90 % dont 78 % en herbe (53 % en Prairie Temporaire + 25 % en Prairie Permanente), le reste en maïs fourrage (6 %) et céréales auto-consommées (6 %).

Toutes les exploitations concernées par l'élevage (10 sur 11) ont un troupeau bovin en production principale.

D'autres herbivores sont également présents :

- 3 éleveurs ont des chevaux
- 1 éleveur a des brebis.

Enfin, des productions spécialisées sont développées par 3 éleveurs :

- Hors sol : porcelets (2 éleveurs)
- Gibier extensif : sanglier (1 éleveur)

#### Tableau récapitulatif des animaux

	Nombre	UGB
Vaches adultes	304	304
Génisses + 2 ans	78	78
Génisses 6 mois à 2 ans	100	60
autres bovins	7	7
Juments, poneys	48	48
Brebis	49	7
<b>Total</b>		<b>504 UGB</b>

Le troupeau de **brebis** ne séjourne pas sur Clarens.

Les **sangliers** sont élevés en plein air, clôturés selon les normes.

La **production porcine** comprend deux élevages :

- un très petit atelier sur Clarens correspondant à l'élevage des porcelets de 4 truies,
- un atelier plus important situé au siège de l'exploitation distant de 17 km.

Enfin, une seule exploitation n'a pas d'élevage. Sa surface est exploitée pour moitié en production de céréales et maïs pour la vente et pour le reste en production d'herbe vendue sur pied pour le fourrage.

Les bâtiments sont dans l'ensemble en bon état mais anciens à l'exception de deux étables bovines construites depuis moins de cinq ans. Les types de bâtiments se répartissent moitié en stabulations entravées, moitié en stabulations libres (3 aires paillées, 2 aires d'exercices plein air).

Les chevaux sont élevés en plein air intégral ou sous abris sommaires.

Aucune exploitation ne relève du plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA) et toutes sont en accord avec le règlement sanitaire départemental (RSD).

### 3-3-3 Une agriculture intensive

Globalement, **le chargement** en bétail par unité de surface est légèrement plus élevé que la moyenne du village, (stabilisé à 1,25 UGB/ha).

Pour le groupe, il est de 1,32 UGB/ha <sup>(1)</sup>, c'est -à -dire proche de 1,4 qui est le chiffre généralement admis comme seuil d'intensification. Il témoigne, là encore, d'exploitations en développement, soucieuses de dégager un revenu suffisant et pour cela de disposer de troupeaux de taille assez importante sur des surfaces qui n'évoluent pas au même rythme.

Comme pour les autres critères, une grande disparité existe, selon les objectifs techniques, l'âge et les contraintes de l'exploitant.

Classe de chargement/UGB/ha	-1	1 à 1,3	1,4 et +
Nombre d'élevages	2	4	4

La **fertilisation minérale** varie selon les sols (pauvres ou bien pourvus), la culture et les conditions climatiques. C'est donc un critère très fluctuant. Néanmoins, on peut retenir les chiffres suivants :

	N	P	K
Prairie temporaire	50 à 160 kg/ha	50 à 80 kg/ha	50 à 80 kg/ha
Prairie permanente	0 à 120	0 à 80	0 à 80
Maïs	90 à 150	50 à 150	50 à 150
Céréales	0 à 100	50 à 100	50 à 100

La **fertilisation organique** comprend les déjections restituées par les animaux sur prairies et le fumier hivernal généralement épandu sur les terres destinées au maïs ou en épandage précoce, sur les prairies.

Une évaluation générale nous donne 63 kg/ha d'azote restitué par les animaux qu'il faut rajouter aux valeurs du tableau ci-dessus pour avoir une idée du potentiel fertilisation.

Calculées individuellement, les restitutions vont de 51 à 120 kg d'azote par hectare.

Les épandages de fumier se font sur des surfaces variables selon les années, en fonction de la portance du sol, de la pluviométrie etc... En général, ils correspondent à un apport de 40 t de fumier par hectare, soit 70 kg d'azote.

De ces deux calculs, il ressort que la fertilisation minérale et organique atteint dans les situations les plus intensives :

- sur prairies :  $120 + 120 = 240$  kg/ha
- sur maïs :  $150 + 70 = 220$  kg/ha

<sup>(1)</sup> UGB totales - UGB transhumantes /SAU - Surface de vente - Surface utilisée par les hors sols, soit 489 UGB : 370 ha = 1,32 GB/ha

### - Traitements sanitaires

**Sur bovins**, la plupart des éleveurs réalisent un traitement d'automne avec un produit de type *IVERMECTINE*, sous le contrôle du vétérinaire traitant.

**Sur blé et orge**, on utilise toujours un désherbage et dans trois cas sur quatre un fongicide au stade "sortie des épis" (courant mai). Il n'est pas fait usage de raccourcisseur de paille.

**Sur maïs**, il y a très peu de traitements insecticides avant semis (4 ha sur 24). Par contre le recours à l'atrazine était général, associé à d'autres matières actives pour maîtriser les adventices toujours nombreuses en système élevage.

**Sur prairie**, les désherbages sont utilisés lors de l'implantation et par la suite sous les clôtures pour éviter l'embroussaillage.

### 3-3-4 Pérennité des exploitations

D'ici à **six ans**, trois exploitations changeront de chef dont deux sont sans succession. Ces cessations d'activité portent sur 42 hectares.

D'ici à **dix ans**, ce sont deux exploitations supplémentaires, sans succession, qui devront passer la main, représentant 70 hectares supplémentaires.

Compte tenu du dynamisme des sept exploitations restantes et des espoirs stimulants de successions familiales pour certains, la reprise des terres cédées ne devrait pas poser trop de problèmes au niveau général et pour les parcelles les plus intéressantes (grandes, fertiles et sans contraintes).

Pour les autres, l'expérience montre un certain abandon, surtout lorsqu'il n'y a pas de concertation entre les exploitants.

Nous reviendrons en détail sur ce problème dans le chapitre « tourbière ».

### - Intérêt pour la tourbière

Il faut enfin s'interroger sur l'intérêt de la zone tourbeuse pour ces exploitations agricoles, pour qui elle représente en moyenne 7 ha soit 18 % de leur SAU mais avec des valeurs extrêmes qui vont de 1 % à 58 %.

% de la SAU	- 10%	10 % à 40%	+ 40%
Nombre d'exploitants	5	5	1

Pour la moitié du groupe, la surface en zone Natura 2000 représente moins de 10% de la surface exploitée, c'est-à-dire qu'elle est marginale, et qu'en conséquence, il faut rechercher les motivations d'exploiter ailleurs que dans la technique (voir considérations agronomiques page suivante) ou la rentabilité.

### 3-4 Le mode d'exploitation dans la zone Natura 2000

Pendant plusieurs siècles, le site a été utilisé par les éleveurs à la manière d'une estive : durant l'été, les animaux se rendaient tous les jours sur ces surfaces de tourbières et landes humides. Bien souvent gardés par les enfants, les troupeaux revenaient chaque soir sur l'exploitation. Ce déplacement journalier s'établissait lorsque l'herbe des prairies se faisait rare par suite de la sécheresse estivale alors que la tourbière et ses abords restaient verts, même si la qualité de l'herbe était médiocre.

Cette transhumance quotidienne a disparu à la fin des années 50. Entre temps d'ailleurs une partie du territoire communal concerné par cette pratique avait été vendue.

Mais de toute façon, la pâture de la tourbière avait perdu de son intérêt car l'utilisation d'engrais facilitait la pousse de l'herbe des prairies et permettait aux plantes fourragères de s'affranchir des courtes périodes de sécheresse. Dans le même temps, l'exode rural libérait des terres qui permettaient aux exploitations de s'agrandir. Les landes et tourbières de la Galavette n'étaient plus nécessaires.

À partir de cette date, seuls les riverains ont continué à exploiter les parcelles privées, lesquelles furent à leur tour abandonnées à l'occasion de cessation d'activité sans succession, laissant le champ libre aux ligneux et arbustes.

#### 3-4-1 Le foncier

##### - Surface

Le site Natura 2000, reprend la délimitation de la Réserve Naturelle Volontaire, Dans le dossier de cette dernière, on découpe le secteur en deux zones :

- La zone tourbeuse de 68 ha 19 a 91 ca
- La zone périphérique de 65 ha 33 a 75 ca

Nous retiendrons la surface totale de 133 ha 53 a 66 ca pour la suite de l'étude.

107 parcelles composent cette surface, mais 5 parcelles en représentent la moitié et les 7 parcelles de plus de 5 ha en représentent 60 %.

Surface de la parcelle	- 50 ares	50 à 99 ares	1 à 5 ha	5 à 10 ha	+ 10 ha
Nombre de parcelles	69	17	14	4	3

##### - Statut

Cette surface appartient à 33 propriétaires (voir carte du foncier), soit 4 ha pour chacun, mais ce chiffre cache de grandes disparités : de 10 ares à 42 hectares !

Classes de surface	- 1 ha	1 à 3 ha	3 à 5 ha	+ 5 ha
<b>Nombre de propriétaires</b>	16	9	2	6

De même le nombre de parcelles par propriétaire varie de 1 à 16 selon la répartition suivante :

Classes de parcelles	- 3	3 à 5	6 à 9	10 et +
<b>Nombre de propriétaires</b>	19	10	2	2

Dans ce groupe, la commune est un élément important avec près de 43 hectares divisés en 16 parcelles.

Les propriétaires sont géographiquement proches :

- 20 (61%) habitent à Clarens
- 11 (33%) habitent dans les communes voisines (rayon de 10 km)
- 2 (6%) habitent dans le département (rayon de 40 km).

Cette proximité n'empêche pas certains propriétaires de se désintéresser du devenir de leurs parcelles.

Onze propriétaires (1/3) louent 33 ha 40, mais seulement trois baux écrits sont en vigueur (régissant 24 ha 37). Dans les autres cas, il s'agit de locations verbales assorties de paiements plus ou moins définis, quelques fois en nature ou en service. Enfin sur ces onze propriétaires, seulement cinq louent toute leur propriété. Dans les six autres cas, il s'agit de locations partielles. De ce fait, la réorganisation foncière est très limitée et la carte des « exploitants » montre une mosaïque de parcelles sur la partie ouest peu propice à une exploitation rationnelle. ( Par « exploitant », il faut comprendre gestionnaire de parcelles agricoles ou boisées ou inutilisées).

### 3-4-2 Utilisation du sol

Surface agricole	74,21 ha
Lande	0,92 ha
Surface forestière	48,66 ha
Tourbière	9,50 ha
Sol	0,25 ha

---

**133,54 ha**

Les surfaces utilisées par l'agriculture sont disséminées sur l'ensemble de la zone, quelques fois regroupées et formant une clairière au milieu des surfaces boisées omniprésentes. Seuls Mousquerole et Courtaou hébergent de grandes parcelles. Cette surface agricole est composée de prairies et de landes à l'exclusion de toute culture.

Prairies temporaires	27,42 ha
----------------------	----------

Prairies permanentes	34,81 ha
Landes pâturées	11,98 ha

Sur les trente dernières années, la surface utilisée par l'agriculture a fortement régressé comme le montre le tableau d'évolution suivant :

	1970	2000	Bilan	
<b>Prairies et landes pâturées</b>	91,74 ha	74,21 ha	- 17,53 ha	(-19%)
<b>Landes</b>	4,09 ha	0,92 ha	- 3,17 ha	
<b>Surface forestière</b>	28,21 ha	48,66 ha	+ 20,45 ha	(72%)
<b>Tourbière</b>	9,50 ha	9,50 ha	=	
<b>Sol</b>	0 ha	0,25 ha	+ 0,25 ha	
<b>Total</b>	<b>133,54 ha</b>	<b>133,54 ha</b>		

### 3-4-3 Utilisation des surfaces en herbe

Les prairies sont toutes **pâturées** au moins une fois par an. Certaines bénéficient d'une fauche de printemps ou d'été. Mais d'une manière générale, les surfaces fauchées sont en diminution, signe d'une déprise certaine, le pâturage seul ne pouvant assurer un entretien complet de la parcelle en particulier les angles et les bordures ; ce qui oblige à avoir recours au débroussaillant dans les zones d'accès difficile (portance du sol insuffisante, pente).

Surface fauchée chaque année :	12,33 ha
surface fauchée occasionnellement :	4,14 ha
Surface uniquement pâturée :	56,74 ha.

**L'affouragement** sur les pâtures se pratique depuis de nombreuses années.

**La fertilisation** suit dans la plupart des cas celle qui est pratiquée sur les autres parcelles de l'exploitation .

Les restitutions des animaux au pré sont évaluées en fonction des chargements calculés ci-dessous et varient de 20 kg azote à 81 kg d'azote par hectare et par an.

Par contre, le **chargement** dans de nombreux cas est plus faible que sur les autres parcelles de l'exploitation. Les chargements extrêmes, de 0,40 à 1,6 UGBD cachent en fait deux modes d'exploitation :

1. Là où les parcelles - ou leur regroupement - sont suffisamment grands, pour permettre à un troupeau de séjourner plusieurs mois, la pression animale est plus forte (chargement > 1 UGB/ha).
2. Ailleurs, les parcelles trop petites obligent à des déplacements de troupeaux qui séjournent une courte durée (quelques jours ou quelques semaines par an).

D'autres problèmes interviennent sur le mode d'exploitation de ces petites parcelles, en particulier l'absence de point d'abreuvement qui oblige l'éleveur à des transports d'eau en citerne. Ces parcelles sont ainsi source de travail supplémentaire.

### 3-4-4 Avenir des exploitations

La pérennité des exploitations agricoles a été évaluée. D'ici à six ans, deux exploitants cesseront d'exploiter, Ce sont 2 ha 63 qui seront libérés et sans doute repris compte tenu de la proximité d'autres exploitants agricoles.

D'ici à dix ans, ce sont deux exploitants supplémentaires qui céderont 2,70 ha dans le même état que les précédentes : parcelles sous exploitées et pour l'une d'entre elles de petite dimension (0,30 ha), entourée de bois.

Sans incitations particulières, ces parcelles risquent donc de trouver difficilement reprenneur.

### 3-5- La forêt

La zone Natura 2000 compte une surface boisée de 46,26 ha ce qui donne un taux de boisement de 34 % nettement supérieur à l'ensemble du Plateau (18 %) ainsi qu'à la moyenne du département (25 %).

Près de 2/3 de cette surface appartiennent au domaine privé réparti en 27 propriétaires et 71 parcelles. Le reste, propriété communale, est soumis au régime forestier, c'est-à-dire géré par l'Office National des Forêts.

#### 3-5-1 La forêt privée

Elle est le résultat d'un boisement naturel.

Abandonné par l'agriculture, le sol s'est couvert d'une végétation dite spontanée constituée d'un mélange d'arbres et d'arbustes.

Cette colonisation naturelle donne naissance, en principe, à un ensemble végétal et forestier adapté au milieu, à l'exception de deux espèces dites « colonisateurs fous », ainsi baptisés parce qu'ils s'installent partout y compris dans des situations pédoclimatiques qui ne leur sont pas favorables : le frêne et le chêne pédonculé.

- Différentes catégories de peuplement.

- La peupleraie :

Une seule parcelle héberge des peupliers plantés, de médiocre qualité due au sol trop acide et sans doute à un mauvais choix de variété.

- Formations boisées par colonisation

- Dans les zones les plus humides de Las Perches, la saulaie domine. Sans valeur, ces parcelles sont également - pour des raisons d'humidité excessives - peu favorables aux interventions d'exploitation, de défrichage ou de plantation

- Ailleurs, on rencontre le Frêne et le Chêne décrits plus haut. Humus et fraîcheur leurs procurent les conditions d'un développement favorable .

- Au-dessus de la tourbière de l'Estelou, une chênaie par colonisation se trouve dans une situation défavorable : le sol pauvre et séchant risque de provoquer des stress induisant le développement de parasites (bupreste par exemple) qui conduit à une destruction lente des arbres .

D'une manière générale, les parcelles boisées sont considérées comme sans intérêt par les propriétaires :

- parce qu'elles n'ont pas de réelle valeur forestière.
- parce qu'elles n'ont plus de vocation agricole (petite taille, humidité excessive)

Seuls deux propriétaires ont envisagé un défrichage. Mais aujourd'hui ces projets ne sont plus d'actualité.

### 3-5-2 - La forêt communale :

Elle est principalement constituée de plantations de conifères et couvre un tiers de la surface boisée. Son aménagement a été révisé pendant l'élaboration du Document d'Objectifs et des réunions de travail ont eu lieu avec les responsables de l'ONF pour harmoniser les deux documents.

(voir carte)

### 3-6 Les activités de loisirs :

- La chasse :

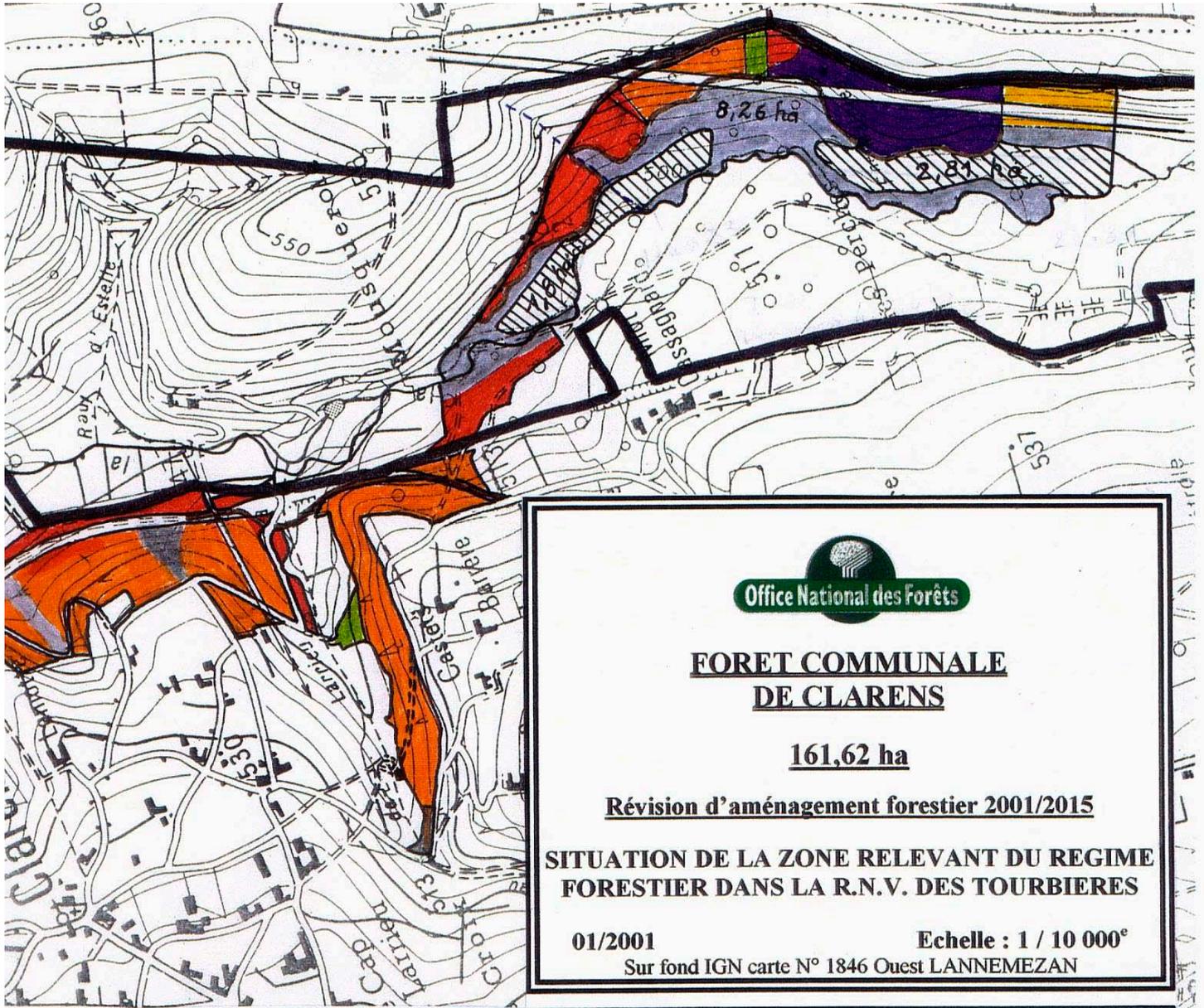
Les chasseurs sont regroupés au sein de la Société de Chasse de Clarens. La tourbière est relativement peu fréquentée par les chasseurs. L'impact est du même ordre que celui des randonneurs. Les seuls problèmes évoqués sont dus aux chiens qui poursuivent parfois le bétail.

S'il y avait un projet de création de plan d'eau de chasse sur la tourbière, ceci poserait évidemment un problème.

Mais au vu de la pratique actuelle de la chasse sur le site, elle ne pose pas de problème particulier aux habitats et espèces de la Directive Habitats.

- La pêche :

Les pêcheurs qui fréquentent la Galavette sont ceux de l'AAPPMA de Lannemezan.



  
**Office National des Forêts**  
**FORET COMMUNALE**  
**DE CLARENS**  
**161,62 ha**  
**Révision d'aménagement forestier 2001/2015**  
**SITUATION DE LA ZONE RELEVANT DU REGIME FORESTIER DANS LA R.N.V. DES TOURBIERES**  
**01/2001** **Echelle : 1 / 10 000°**  
 Sur fond IGN carte N° 1846 Ouest LANNEMEZAN

**ZONE DE LA RNV BENEFICIANT DU REGIME FORESTIER 23,12 ha**

 Limites du périmètre de la RNV des tourbières de CLARENS

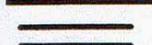
**ZONE CENTRALE : HABITATS D'INTERET PRIORITAIRE et COMMUNAUTAIRE sur 12,86 ha**

 Tourbières bénéficiant du régime forestier sur 4,60 ha ( PC : D462 pie)  
 Tourbières boisées et milieux humides limitrophes sur 8,26 ha bénéficiant du régime forestier. (PC N° C15 pie et D462 pie)

**ZONE PERIPHERIQUE : PEUPELEMENTS FORESTIERS CONCERNES PAR LA RNV sur 8,06 ha**

 Futaie régulière plantée de Pins laricio de calabre sur 0,83 ha (PC N° D41p et 462p)  
 Jeune Futaie régulière plantée de Pins laricio de calabre 3,17 ha (PC N° D 462 pie)  
 Futaie régulière plantée de Douglas sur 3,80 ha (PC N° C 15 pie)  
 Futaie régulière adulte de chênes pédonculés sur 0,26 ha (PC N° D 462 pie)

**AUTRES sur 2,20 ha**

 Friche à ajoncs et houx sur 0,92 ha (PC N° D 462 pie)  
 Ligne EDF moyenne tension sur 1,28 ha (PC N° D 41pie et D 462 pie)

Ce qui intéresse cette association, ce sont les baux de pêche passés avec les propriétaires riverains, qui lui donnent le droit de passage et d'entretien des berges. L'association a une "brigade verte" qui peut intervenir sur des chantiers d'entretien de berges.

L'AAPMA ne pratique pas de lâchers surdensitaires de truites.

- La fréquentation touristique :

Elle est actuellement très limitée. Quelques randonneurs se hasardent sur la tourbière, de même que quelques naturalistes. Des randonnées à cheval traversent également ce milieu. Des animations nature sont organisées sur le site depuis plusieurs années par la SEPPN HP, pour les enfants de l'école de Clarens.

Cette fréquentation très occasionnelle n'a aucun impact sur le site.

3-7 Les projets existants sur le site :

- Lieu d'interprétation :

La commune de Clarens souhaite valoriser le site et canaliser la fréquentation de manière à éviter des dégradations possibles des habitats, notamment par le piétinement.

Elle envisage d'installer des panneaux explicatifs et un sentier pédagogique, sur une zone de la tourbière facilement accessible et peu vulnérable. Les visiteurs pourraient y accéder en passant par un chemin piétonnier implanté sur le tracé d'une ancienne voie ferrée.

La première étape de ce projet a été réalisée par le débroussaillage et la réouverture de la voie ferrée.